

KLEIN Charles

(1921 - 1988)

Ettelbruck

Patents (details)

1 - Agrafe de jarretelles perfectionnée

LU patent	34594
Application date	21 August 1956
Co-inventor	HOFFMANN Gaston

Les agrafes courantes terminant la partie élastique de la jarretelle et destinées à fixer le bas sont uniquement conçues dans un but utilitaire, et ne se prêtent pas à une réalisation esthétique conférant à l'ensemble un caractère d'élégance et une présentation agréable qui sont en général le souci principal dans la réalisation des sous-vêtements féminins et des accessoires qui en font partie. Le type courant, bien connu et universellement répandu, se compose essentiellement d'une partie métallique en forme d'étrier renversé, dans lequel coulisse un bouton, composé d'un support également métallique ou en matière plastique, entouré de caoutchouc, et fixé sur une bande de tissu ou élastique. En dehors du fait qu'il ne se prête à aucune ornementation ou décoration de fantaisie, ce dispositif présente l'inconvénient grave que le dit bouton a nécessairement une certaine épaisseur qui fait saillie et dont l'emplacement sous le vêtement, surtout s'il s'agit d'une robe en tissu léger ou collante, est visible. De plus, suivant l'exécution plus ou moins soignée du bouton, l'agrafe peut déformer ou endommager le bas, ou encore irriter la peau. D'autres réalisations d'agrafes, par exemple à plaques métalliques ou à pince n'ont pu s'imposer pour des raisons diverses; aucune n'offrait la possibilité de combinaison avec des éléments d'ornementation ou de décoration susceptibles de lui conférer un aspect esthétique.

La présente invention a pour objet une agrafe d'un type nouveau qui ne présente aucun des inconvénients cités, tout en étant aussi simple que le type connu, et d'un fonctionnement presque similaire, qualités qui doivent faciliter son application, et son adoption par les usagers. Il ne présente aucune saillie disgracieuse et sa conception permet de le combiner avec une ornementation ou une décoration variée au possible, suivant le gré du fabricant ou de l'utilisateur.

L'agrafe suivant l'invention se compose essentiellement d'une armature, de préférence métallique, en forme d'étrier renversé assez semblable (quoique pas nécessairement) à celui de l'agrafe de modèle courant, d'une languette portant un renflement ou une plaquette d'une certaine épaisseur en caoutchouc, dont les contours épousent la forme extérieure de l'étrier, ainsi que d'une plaque de couverture pivotante, la partie opposée à la charnière étant agencée de manière à pouvoir être fixée à l'armature par tout moyen connu ou non, par exemple à la façon d'un clip, d'une épingle de sûreté ou de tout autre fermoir quelconque. Le bas est passé avec la plaquette élastique à travers l'étrier, la pression de la plaque de couverture rabattue empêche l'ensemble de s'en échapper.

L'un des principaux avantages du dispositif réside, outre dans sa faible épaisseur et l'absence de parties saillantes, dans le fait qu'on est libre de donner à la plaque de couverture toute forme, toute teinte et toutes dimensions voulues, qu'on peut y insérer toute ornementation imaginable, p.ex. à la manière de certains bijoux de fantaisie, voire par l'insertion de pierres précieuses vraies. En d'autres termes, la partie visible du dispositif, la plaque de couverture, peut recevoir un aspect esthétique et, selon le cas, réellement artistique; de simple (et plutôt gênant) accessoire qu'elle était jusqu'ici, l'agrafe devient par elle-même un élément de parure. Il va de soi que la plaque de couverture peut également être réalisée de manière à recevoir, ou à être complétée ou prolongée par un ruban, un noeud ou élément d'ornementation similaire.

